



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési.

Personnes responsables de l'exécution du travail:
 Nom, Prénom: Guiveneux Marcel
 N° de TVA: _____
 ou n° de la carte d'identité: 3760 130 895 03
 Distributeur: Electrobel Tournai
 Compteur: n°: NP index: _____
 Type de comptage: jour - bihoraire - nuit - _____
 RAPPORT n°: CAS/11301241/272400
 Membre n°: _____ Quittance n°: 11327340
 Installation: Nom: _____
 Adresse: 13 rue de Forest
7760 Popvelles
 Date de visite: 24/01/2026
 Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____
 Nom, Prénom: _____
 Adresse: _____
 Demandeur: _____

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95, RGPT R.T. de la Cie d'électricité
 Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: 100 40A Type: _____
 Description du branchement: Aérien Type câble: EXVR3 Section: 4 x 10 mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 13
 Type de prise de terre: 2 points Résistance de dispersion: 8,3 Ohms Isolement général: +20 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport.

<u>Voir plans</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso): Nouveau
Liésons équivalentes principales et supplémentaires en attente
par des vérifications

Le différentiel général était a été plombé
 L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 24/01/2026 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION ETAIT PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION et je la réinforce

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso)

Procès-verbal de conformité
 Vu le ... 25.1.01.01 ...
 Le délégué du Distributeur
 Nom: DASSELER
 Paraphes: [Signature]

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le _____
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 3
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature
DANEAN 1143
[Signature]